



La demande de remise en liberté de l'ancien directeur général de la Camwater n'a toujours pas trouvé une issue favorable malgré les instructions du chef de l'Etat. Une situation qui n'arrange pas du tout le fils de Mbalelon, incarcéré depuis mars 2018.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'ancien ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee), Basile Atangana Kouna n'est pas prêt de recouvrer la liberté de sitôt, en dépit de la sollicitation de ce dernier, de restituer l'ensemble du corps du délit estimé aujourd'hui à plus de 1,2 milliards de Fcfa. Et la cause ? Le tcs a décidé de répondre à cette demande au moment de rendre son verdict final. Une chose qui n'est pas prête d'arriver dans les tout-prochains jours, surtout quand on sait que les prochaines audiences concernant cette affaire se tiennent les 17, 18 et 21 juin prochains. Et entre-temps, l'ancien Dg de la Cameroon Water Utilities (Camwater) dit mourir de faim à Kondengui, ce pénitencier où il médite sur son sort depuis mars 2018.

C'est du moins ce que nous apprend l'Hebdomadaire Kalara dans son numéro du 28 avril 2021. Le journal va nous renseigner qu'au cours de l'audience du 14 avril dernier, Me yossa, le conseil de basile Atangana Kouna avait sollicité le déblocage d'au moins 2 comptes appartenant à l'ancien Minee, notamment ceux logés à la Société générale et à la Bicec, scellés dans le cadre de la procédure. « C'est le compte salaire quand il était ministre. C'est l'argent des salaires qu'il a épargné, qu'il a travaillé. C'est le fruit de son épargne, ça n'a rien à voir avec le corps du délit. » Avait déclaré l'avocat avant d'ajouter : « en libérant ces comptes, ça lui permet de vivre. Ces comptes sont destinés aux aliments. C'est sa pitance. »

Voilà au moins quelqu'un qui reconnaît avoir mis la main sur la fortune publique, tout en prenant le soin de bien partitionner les fonds acquis de manière illicite et ceux issus de son « épargne ». Nos sources nous apprennent en effet que c'est en mars 2018 que le juge d'instruction avait décidé de la saisie et de la mise sous scellés, le solde des comptes d'une valeur de 1,6 milliards de Fcfa. Une somme aujourd'hui jugée supérieure aux 1,2 milliards Fcfa réclamés. «Lorsqu'on fait la somme, c'est un surplus de 400 millions Fcfa qui se dégage. Il y a suffisamment d'espèce pour recouvrer le corps du délit», va préciser Me yossa. Face à cette demande, le parquet va solliciter et obtenir un renvoi pour le 21 avril afin de préparer son réquisitoire.

Nos sources généralement bien informées vont indiquer que ce jour-là, le représentant du parquet va apparaître avec un air un peu embarrassé et annoncer au tribunal qu'il ne présentera son réquisitoire qu'après l'intervention du représentant désigné de la Camwater dans la procédure et premier témoin de l'accusation. Rendez-vous a donc été pris pour les 17, 18 et 21 juin prochains pour entendre les témoins de l'accusation. Surtout que le parquet et la présidence de la République ont les yeux rivés sur ce dossier afin que le tribunal accède également à la requête de Basile Atangana Kouna qui sollicite le déblocage de son coffre-fort logé à la Bgfi Bank afin de lui permettre de restituer l'intégralité de la somme de 1,2 milliards de Fcfa, au centre des poursuites, afin de bénéficier d'un arrêt de procédure judiciaire.

Source : La Nouvelle
